

Plainte : le Mrap demande que Riposte Laïque soit jugé à Mossoul



La

plainte que le Mrap compte déposer contre Riposte Laïque pour incitation à la haine contre les musulmans pourrait être jugée à Mossoul, la capitale *culturelle* de l'Etat islamique, sur base de la charia islamique.

C'est ce que souhaite le mouvement plaignant. N'est-ce pas ainsi qu'il faut le comprendre quand il déclare qu'il entend poursuivre Riposte Laïque « en **fonction** des convictions religieuses musulmanes », autrement dit en fonction des principes de la charia.

Le Mrap rejette ainsi ouvertement les principes fondamentaux de la République qui proclament qu'aucune religion n'a de statut privilégié au sein de l'Etat et veut imposer l'application des principes de la justice islamique pour examiner sa plainte.

Mais, puisqu'en France les tribunaux ne sont pas (encore)

habilités officiellement à rendre des jugements basés sur la charia, il faudra donc aller à Djeddah ou mieux encore à Mossoul ou à Rakka. C'est là où les « convictions religieuses musulmanes » s'affirment dans toute leur grandeur et dans toute leur splendeur. Des convictions jihadistes en plein essor et en pleine extension et qui séduisent fortement la jeunesse musulmane en Occident, jeunesse dont le Mrap, adepte de la charia, fait son fonds de commerce.

Ce ne serait point étonnant que les autorités judiciaires françaises accèdent à la demande du Mrap. Le mouvement est répertorié au département de Mme Taubira comme étant un bon et loyal fournisseur. Après tout, il s'agit d'incitation à la haine *contre tous les musulmans*. Y compris ceux du califat. Surtout ceux du califat, pourrait-on dire, puisque le califat est le représentant de tous les musulmans sur terre. D'autant que l'auteur de l'article qui appelle à la haine contre les musulmans est lui-même musulman, supposé l'être ou l'ayant sûrement été. C'est donc une affaire musulmano-musulmane qu'il vaudrait mieux traiter à Mossoul qu'à Paris. La justice française n'a pas à s'immiscer dans ces affaires communautaires. Après tout, Mossoul, ce n'est pas si loin. On a déjà envoyé des gens se faire lyncher beaucoup plus loin. A Cayenne, par exemple.

Bien que l'occasion soit trop belle pour la justice Taubira pour administrer une bonne raclée à ces énergumènes de Riposte Laïque, elle ne pourra pas refuser ce petit service à son allié et protégé qu'est le Mrap. D'autant que, selon les principes de la charia, un accusé ne risque pas grand-chose en comparaisant devant les juges et les tribunaux du califat. Il n'y a ni peine de prison, ni amende. Juste un égorgement. Un égorgement qui n'est pas du tout douloureux et qui dure à peine quelques secondes (du moins sur Youtube...).

Mais il n'y a pas que Mossoul ou Rakka. La plainte du Mrap pourrait être examinée à Palmyre. Cette cité antique, d'une richesse archéologique extraordinaire, vient de tomber aux mains de l'Etat islamique. Les responsables des instances dirigeantes du Mrap pourraient y accompagner les accusés

destinés aux bourreaux du califat. Pour un séjour touristique dans la cité aux frais du califat. Ils seront les derniers Occidentaux à voir les magnifiques vestiges de la cité. Palmyre, en tant que monument de l'histoire, ne devant pas tarder à disparaître. Ils pourront aussi y signer des accords de coopération avec le califat en s'engageant à lui fournir d'autres victimes en sacrifice à la gloire d'Allah. Des patriotes surtout. Ils ont le sang chaud, les patriotes. Ils ont le sang qui gicle.

Ils seront ainsi parmi les premiers à voir, mais surtout à contribuer, à faire disparaître un autre monument de l'histoire, un pays jadis des Lumières et berceau des droits de l'homme, la France. Ils seront aussi parmi les premiers à contribuer à la disparition du peuple français.

Messin'Issa

—

—